

LOI SUR LA NATIONALITE

Compli-simplification



La réforme de la loi sur la nationalité luxembourgeoise aurait pu devenir un réel instrument d'intégration. Le PCS et le PD ont préféré y mettre des freins.

L'actuelle majorité l'avait promis dans son accord gouvernemental: "Les règles relatives à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise seront modifiées. Dans les cas où les conditions de résidence pour être admis à la naturalisation sont aujourd'hui de dix ans, la résidence obligatoire sera réduite à cinq ans. Les règles relatives à la naturalisation et à l'option seront harmonisées pour autant que possible. La naturalisation et l'option seront gratuites." Si la réforme sur la loi concernant la nationalité, qui vient d'être approuvée avec les voix des député-e-s du PCS, du PD et de l'ADR, contre celles du POSL, des Verts et de la Gauche, respecte à la lettre ces dispositions, la question se pose si elle aura le succès escompté, à savoir: simplifier la procédure et faire ainsi augmenter le nombre de demandes de naturalisation.

Le rapporteur du projet de loi, Laurent Mosar, s'est déclaré optimiste à cet égard, en qualifiant le projet de loi numéro 4743 comme l'une des plus importantes réformes de l'actuelle majorité. On aurait d'ailleurs pu penser que le débat sur la réforme de la loi sur la nationalité, qui touche directement aux questions de souveraineté nationale, si chère à nos député-e-s, serait l'un des plus passionnés de la

session parlementaire en cours. Il n'en était rien: en une seule après-midi le rapport du projet de loi, sa discussion et le vote du texte ont pu être évacués. Même si les critiques des partis de la gauche par rapport au projet étaient très dures, les député-e-s de la droite se sont abstenus de toute attaque polémique envers l'opposition. Renée Wage-ner, qui présentait la position des Verts en la matière, se demandait même si le rapporteur du projet avait avalé de la craie, car auparavant les

disputes au sein de la commission juridique, qui avait finalisé le texte, étaient bien plus animés.

Un principal point de discord: une autre disposition de l'accord gouvernemental qui voulait que "la connaissance d'une des langues usuelles du Grand-Duché (luxembourgeois, allemand, français) sera exigée comme condition légale d'assimilation pour pouvoir accéder à la nationalité luxembourgeoise" par voie de naturalisation, n'a pas été respectée.

Luxembourgeois obligatoire

En effet, sur l'initiative du Ministre de la Justice une clause exigeant des "connaissances de base" de la langue luxembourgeoise pour pouvoir acquérir la nationalité luxembourgeoise a été intégrée au projet de loi. Frieden, seul membre du gouvernement à s'être déplacé à la Chambre au moment des débats, l'a confirmé de façon claire et nette: jusqu'à présent une exigence linguistique n'existait pas et encore moins une appréciation de la capacité de pouvoir s'exprimer en luxembourgeois. Comme preuve d'une telle connaissance "active et passive" du luxembourgeois, le ministre avait initialement prévu d'impo-

ser aux postulant-e-s de suivre des cours portant sur la pratique de la langue luxembourgeoise. La commission a finalement "assoupli" cette condition en ne demandant que des "certificats ou documents officiels" attestant la connaissance du luxembourgeois. Mais elle a maintenu le principe même que la connaissance du luxembourgeois sera dorénavant une condition nécessaire pour l'acquisition de la nationalité.

Même le Conseil d'Etat avait critiqué cette approche et ne voyait guère l'utilité de faire du luxembourgeois une condition sine qua non, alors que c'est un ensemble d'éléments - linguistiques ou autres - qui renseignent sur la capacité d'intégration d'une personne, qu'il faudra apprécier au cas par cas.

Ce n'est pas un hasard que le projet de la majorité gouvernementale ait trouvé un appui auprès de l'ADR dont le porte-parole, Jacques-Yves Henckes, s'est d'ailleurs vanté d'avoir inspiré le gouvernement en la matière. PCS et PD n'ont pas osé laisser au seul ADR le rôle du protecteur de l'identité nationale, qui passe apparemment à travers la langue luxembourgeoise.

Ils ont finalement opté pour un texte qui va créer des situations du moins caricaturales à l'avenir. Une personne disposant de quelques rudiments d'un luxembourgeois oral, alors qu'elle ignore complètement le français et l'allemand, sera jugée plus intégrée qu'un parfait francophone, qui pour des raisons souvent faciles à comprendre ne s'est jamais mis à apprendre notre dialecte.

Le problème de la protection du luxembourgeois comme langue à part entière ne sera pas résolu par la loi sur la nationalité, mais bien par toute une gamme de mesures qui faciliteront l'accès à cette langue. Or, contrairement aux promesses répétées d'année en année, le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour améliorer la situation. Ceci ressort d'ailleurs clairement d'une motion issue des bancs de la majorité, qui invite le gouvernement entre autres "à assurer l'organisation de cours de langue luxembourgeoise en quantité suffisante".

Richard Graf

Journal contra Frieden

Selon une information parue chez notre confrère "Journal", le ressortissant algérien qui avait été expulsé de façon expéditive du Luxembourg vers l'Algérie, il y a exactement un an, ne semble pas être le personnage "dangereux et brutal, proche du GIA" comme l'avait décrit le ministre de la justice à la tribune de la chambre des député-e-s. Selon le "Journal", cet Algérien a regagné, depuis lors, la France. Il a même eu la possibilité de s'y marier et d'entrer dans une procédure de régularisation. Si le ministre nie, dans une réponse à une question parlementaire, les informations du "Journal" et maintient que, selon l'ambassade de France, la personne concernée ne se trouverait pas "en séjour régulier" en France, de sérieux doutes apparaissent quant à la façon avec laquelle avait été traitée cette affaire. Lors d'une manifestation spontanée, plusieurs personnes avaient en vain tenté de bloquer l'avion avec lequel le rapatriement devait avoir lieu. Des poursuites judiciaires ont alors été entamées par le parquet contre des manifestant-e-s qui avaient soutenu, disait-on, un "terroriste". Malgré ces nouvelles informations, le ministre Frieden ne semble pas vouloir mettre fin à ces poursuites.

Kommt eine Lex-Arbed?

Am heutigen Freitag wird die Chamber-Finanzkommission entscheiden, ob das Gesetzesvorhaben zur Förderung der Entwicklungsgesellschaft AGORA noch vor der Sommerpause durch das Plenum des Parlaments geboxt werden soll. Der Mouvement Ecologique warnt in einer Stellungnahme vor einer Verabschiedung des Gesetzestextes in der bestehenden Form. Der Staat soll neben einer direkten Beteiligung von 50 Millionen Euro eine gleich große Garantie für Anleihen übernehmen. Die Arbed beteiligt sich an der Entwicklungsgesellschaft, indem sie sanierungsbedürftige Terrains einbringt. Genau wie der Staatsrat bemängelt der Méco, dass immer noch nicht feststeht, wie der Anteil der Arbed bewertet wird, da der Grad der Verseuchung der Industriebranchen nicht einmal ansatzweise bekannt ist. Parallel zum Gesetzesentwurf soll zwischen Staat und Arbed eine Konvention abgeschlossen werden, welche die Rechte der Allgemeinheit gegenüber der Arbed klärt. Allerdings liegt die Konvention dem Gesetzestext nicht bei, die nötige Transparenz ist demnach nicht gegeben. Der Méco appelliert an die Finanzkommission, sich für die Offenlegung der Konvention einzusetzen und diese vor dem Votum des Gesetzes "im Sinne der Interessen der Allgemeinheit" abzuändern.

Union libre - sujet tabou?

La demande de la députée Lydie Err d'interpeller le Gouvernement au sujet de l'union libre avait été reçue favorablement - on avait même déjà fixé la date du 3 juillet. Mais les groupes parlementaires de la majorité ne semblaient pas enthousiastes à mener ce débat au parlement: à la conférence des présidents, l'interpellation qui aurait dû durer trois heures fut transformée en simple question avec débat: cinq minutes pour l'oratrice, dix minutes pour le gouvernement. Dans ce laps de temps, M. Frieden a néanmoins pu énumérer quelques-uns des droits qui figureront dans le projet de loi qui sera déposé en automne, et expliquer que le gouvernement ne misera pas seulement sur la solidarité de ceux et celles qui veulent se pacser, mais aussi sur celle de tous les autres couples. Est-ce dire que le gouvernement va forcer les personnes vivant en communauté à subvenir aux besoins de leurs partenaires - ce qui est d'ailleurs déjà le cas dans certaines situations? A la question de l'ouverture du mariage pour les couples homosexuels, le ministre ne se prononça pas.

(Foto: Christian Mosar)

